

La Grande Conversation

La revue de Terra Nova

Repenser la ville pour les enfants

Société

Par Aurélie El Hassak

Publié le 13 janvier 2026

Directrice générale du Centre d'action sociale protestant (CASP)

Repenser la ville, c'est reconnaître qu'elle doit devenir un espace d'hospitalité pour toutes et tous, sans exception. À l'approche des élections municipales, l'enjeu est immense : choisir de mener un véritable combat pacifique mais déterminé, pour construire une urbanité solidaire où chacun — et d'abord les enfants — puisse grandir dans la dignité.

Face à l'extrême pauvreté, réinventer la ville

Les grandes métropoles concentrent à la fois richesses, opportunités et formes extrêmes de précarité. Cette contradiction frappe particulièrement les familles et les enfants. Dans des villes prospères, il n'est pas acceptable que des enfants grandissent sans toit stable, sans espace pour jouer, sans lieu pour apprendre et se reposer. C'est pourquoi une ville

responsable doit se fixer un objectif clair et non négociable : **zéro enfant à la rue sur son territoire.**

Les habitants, les élus locaux et les associations ne maîtrisent pas les causes structurelles de la pauvreté — migrations contraintes, crise du logement social, ruptures familiales, inflation. Ces causes relèvent d'abord de **la responsabilité de l'État**, garant du droit au logement et du respect des droits de l'enfant. Mais face à l'urgence, les collectivités locales ne peuvent se contenter d'attendre. Elles peuvent agir ensemble sur un levier décisif : garantir dès aujourd'hui des conditions de vie dignes aux enfants et à leurs parents, en mobilisant pleinement les compétences municipales.

Depuis 2015, la crise de l'accueil a révélé les limites de réponses fondées sur l'urgence permanente. Elle impose aujourd'hui une clarification des responsabilités. **L'État doit assumer pleinement son rôle de pilote**, en donnant aux territoires les moyens financiers, juridiques et humains nécessaires pour mettre à l'abri les familles. À l'échelle locale, les communes ont la capacité — et le devoir — de transformer ces moyens en réponses concrètes, visibles et immédiates.

Des enfants partout présents, mais invisibles

Chaque jour, la ville expose des scènes silencieuses qui disent la précarité infantile, jusqu'à en devenir presque ordinaires.

Dans un bus, un petit garçon s'endort contre le bras de sa mère sans abri, un dessin animé tournant encore sur un téléphone. Le trajet s'achève au terminus, sans qu'il ne se réveille.

Dans un accueil de jour, un autre enfant tente de faire ses devoirs. Il attend, s'ennuie, apprend dans un lieu qui n'a rien d'une chambre d'enfant.

Dans une chambre étroite d'un centre d'hébergement d'urgence, quatre enfants grandissent dans la promiscuité : les premiers pas du plus jeune, les rires et l'impatience des aînés, et l'adolescente qui rêve simplement d'un espace pour être seule.

Ces scènes se jouent par milliers à Paris et ailleurs. En 2021, **1,5 million d'enfants vivaient dans un foyer pauvre**. À la veille de la rentrée 2025, **plus de 2 150 enfants ont dormi à la rue à Paris**, sans compter ceux qui échappent aux dispositifs (squats, bidonvilles, ...). Cette situation n'est pas une fatalité : elle traduit un **manquement collectif au droit à la protection**. Tout enfant repéré dans l'espace public, par une maraude, un voisin ou un commerçant, doit pouvoir être mis à l'abri avant la nuit, sans condition.

Une enfance entravée par la précarité

Grandir dans la pauvreté ne signifie pas seulement manquer d'argent. C'est grandir entravé par la précarité. C'est chercher chaque soir un abri incertain. C'est être déplacé de chambre en chambre, ressentir la culpabilité de parents impuissants. C'est vivre dans des lieux temporaires où l'on se fait discret, où l'on apprend à s'effacer.

C'est manquer d'intimité, de stabilité, de moments pour jouer, rêver, se construire.

Face à ces réalités, la puissance publique ne peut invoquer l'impuissance. **La protection de l'enfance est une mission régaliennne**, qui impose à l'État, mais aussi à l'ensemble des collectivités, une obligation de moyens et de résultats.

De l'urgence à la protection : transformer l'accueil

Les solutions improvisées — hébergement ponctuel en gymnase, hôtels sociaux inadaptés — ne peuvent plus être considérées comme satisfaisantes. Elles traduisent un déficit structurel de politique publique. **L'État doit garantir un socle d'accueil stable et financé**, permettant de sortir de l'urgence permanente.

À l'échelle municipale, cette exigence se traduit par la mobilisation de bâtiments vacants, publics ou privés, afin de créer des lieux d'hébergement dignes, stables et immédiatement disponibles pour les familles, en complément ou en faveur des dispositifs nationaux.

Parallèlement, la ville doit soutenir et structurer les formes d'accueil citoyen chez l'habitant, en lien avec les associations spécialisées. Ce dispositif, éprouvé depuis 2015 et renforcé lors de la guerre en Ukraine, démontre qu'une politique nationale peut s'appuyer sur des dynamiques locales fortes, **à condition que l'État reconnaissse, sécurise et soutienne durablement ces initiatives**.

Construire des lieux pensés pour les enfants

Au-delà de l'urgence, l'enjeu est de créer des structures pérennes conçues pour les besoins spécifiques des enfants et de leurs parents. La ville doit ainsi développer de véritables Maisons d'enfants solidaires, combinant hébergement, accompagnement social, soutien éducatif et suivi psychologique. Ces lieux ne peuvent exister sans un **engagement financier de l'État**, garant de l'égalité territoriale.

Des expériences internationales, à Montréal ou à Copenhague, montrent qu'il est possible de garantir stabilité et dignité dès les premiers jours, à condition de placer l'enfant au cœur des politiques publiques, locales comme nationales.

Mais ces maisons ne sauraient être des lieux isolés. C'est l'ensemble de la ville qui doit devenir un espace protecteur, capable de garantir à chaque enfant un parcours éducatif sécurisé — continuité scolaire, accès aux activités périscolaires, culturelles et sportives — indépendamment de la situation administrative ou résidentielle de la famille.

Une responsabilité partagée et hiérarchisée

Protéger l'enfance impose une coordination renforcée entre l'État, les départements, les communes et le tissu associatif. Cette coordination ne peut reposer sur la seule bonne volonté locale. **Elle suppose un pilotage national clair, des moyens pérennes et une répartition lisible des responsabilités.**

La commune, au plus près des habitants, joue un rôle décisif de veille, d'alerte et de mise en œuvre. Mais elle ne peut — et ne doit — se substituer durablement à l'État dans ses missions fondamentales. Faire de l'hospitalité un principe politique exige que chaque échelon assume pleinement sa part.

Choisir la tendresse comme projet politique

Paul Éluard écrivait : « *La seule guerre qui vaille est celle de la tendresse, pour que naissent des enfants sans tristesse.* »

À l'approche des élections municipales, faire de cette guerre de la tendresse un projet politique, c'est affirmer une exigence collective : **que l'État garantisse les droits, que les collectivités les rendent effectifs, et que plus aucun enfant ne soit laissé de côté.**

Construire une ville réellement humaine commence par une promesse simple et non négociable : permettre à chaque

enfant, sans exception, de grandir dans un environnement digne, aimant et protecteur. C'est cette promesse que nous devons tenir ensemble.